

CERTIFICAT

pour le gibier d'élevage mis à mort dans l'exploitation conformément au
Règlement (CE) n° 853/2004, annexe III, section III, point 3 bis.

Service compétent : AFSCA, ULC:.....

Numéro d'identification du CDM :.....

1. Identification des animaux

Espèce :
.....

Nombre d'animaux :
.....

Marque d'identification :
.....

2. Provenance des animaux

Numéro de troupeau :

Adresse de l'exploitation d'origine :

Identification des locaux de stabulation (facultatif) :
.....

3. Destination des animaux

Ces animaux seront transportés vers l'abattoir ou l'établissement de traitement de gibier mentionné ci-après :

.....
par le moyen de transport suivant : nom du transporteur + immatriculation du véhicule
.....

4. Autres informations utiles
.....

5. Déclaration

Je soussigné déclare que :

les animaux désignés ci-dessus ont fait l'objet d'une expertise avant la mise à mort dans l'exploitation susmentionnée, le (date) à (heure), et ont été jugés sains ;

- les registres et documents concernant ces animaux sont conformes aux exigences légales et n'empêchent pas de procéder à l'abattage des animaux.

Fait à :

(Lieu)

le :

(Date)

Cachet

(Signature du CDM)